

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame PELGRIM - MATERNE demeurant Rue de l'Abreuvoir 10 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Chemin de la Ferme des Morts, 4 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°446R2.

Le projet consiste en l'extension d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le volume principal conservé sera isolé avec 18cm de polystyrène expansé et recouvert d'un crépi autonettoyant de teinte blanche, un soubassement en pierre bleue sera ajouté pour protéger la partie inférieure du bâtiment ;
Tous les châssis seront remplacés, ils seront de teinte noire ;
- Le volume secondaire présente une surface de 50,86m² au sol (niveau de plein pied) avec toiture plate accolée à la façade de droite, le niveau sur la rive est de 3,16m. L'extension se trouve sur la façade droite du bâtiment existant ;
- Le volume secondaire présente les caractéristiques comme suit :
 - La tranche de la toiture plate sera recouverte d'aluminium, la sous-face de cette toiture sera enduite ;
 - Les murs sous la toiture plate seront habillés avec un bardage en bois.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 août 2025 au 8 septembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 11 août 2025